

Notes

MCC

D'ALERTE

DÉPARTEMENT DE RECHERCHE SUR LES MENACES CRIMINELLES CONTEMPORAINES
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE DE PARIS-UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

SEPTEMBRE 2004

La fausse identité, danger croissant et ignoré

*Quand la criminalité identitaire
devient un outil criminel crucial*

C h r i s t o p h e N a u d i n

Aujourd'hui, la fabrication et l'usage criminel des **fausses identités** explosent, en qualité comme en gravité. Ne concernant hier que droit civil, ces infractions touchent aujourd'hui *tous* les secteurs de la criminalité.

• *Sous nos yeux, la fausse identité devient le dénominateur commun de tout crime grave : terrorisme, trafics mafieux, escroqueries, blanchiment d'argent, etc.*

En France, la **fausse identité** lèse aujourd'hui l'Etat, les entreprises et les personnes privées : prestations sociales indûment payées ; système de soins escroqué, etc. On n'identifie plus les justiciables : toujours plus de détenus sont incarcérés sous « X se disant... », la justice ignorant leur identité réelle. Les banques font crédit à des clients virtuels. Parfois, l'usage frauduleux de leur patronyme ruine de simples citoyens.

Or l'usage des fausses identités provoque des préjudices **énormes** :

- La sécurité sociale évalue la fraude à 1% de son budget, soit **1,4 milliard d'Euros€** par an, pour un déficit global de 14 milliards.

- La SNCF dresse pour **202 millions d'Euros€** d'amendes par an, dont 90% impayées, faute d'identifier les fraudeurs munis de faux documents¹.

- Faux billets d'avion et fausses identités coûtent chaque année **30 millions d'Euros€** environ à Air France².

¹ Service juridique de la SNCF en 2003.

² Service DGAI - Air France, en 1999.

Idem aux allocations familiales, aux ASSEDIC, aux banques (discrètes sur leurs pertes). Mêmes préjudices pour les faux actes notariés et pour les entreprises, qu'elles embauchent des étrangers sous fausse identité, que des actionnaires soient fictifs, etc.

Fabrication et vol de faux documents d'identité enrichissent aussi les voyous : le 3 février 2004 à Boulogne-Billancourt, quatre malfaiteurs volent 6 000 passeports, 6 500 permis de conduire, dont 1 500 permis internationaux, 10 000 cartes grises - tous vierges et comportant toutes les sécurités. Ce trésor circulait dans une simple camionnette de livraison. Sa valeur de détail au marché noir : **55 millions d'Euros**³ !

A l'échelle mondiale, maintenant :

- En 2002, les fraudes à l'identité avérées ont causé un préjudice mondial de 73,8 milliards de dollars (63 milliards d'Euros), 24,6 pour les Etats-Unis⁴.
- En 2003, le préjudice mondial en la matière atteint **221,2 milliards de dollars (188 milliards d'Euros)**, dont 73,8 pour les Etats-Unis.

En matière de terrorisme :

- On ignore encore aujourd'hui l'identité *réelle* de 17 des 19 terroristes du « 9/11 ». Ces hommes ont pénétré sans encombre aux Etats-Unis. Le matin même des attentats⁵, 11 d'entre eux ont subi en embarquant un contrôle renforcé. 14 ont utilisé au moins un *alias*⁶, 2 ont plusieurs dates de naissance⁷, 9 sont de nationalité inconnue.
- Le 9 septembre 2001, le commandant Massoud est abattu par deux « journalistes » marocains munis de faux passeports belges. Un de ces passeports (issu d'un lot volé à la Haye en novembre 1999, fourni par un converti à l'islam, Jérôme Courtailler⁸) porte le numéro EB.660.119 et est au nom de Bakkali Kacem ; numéroté EB.616.967, l'autre est au nom de Touzani Karim. « Touzani » serait un certain Dahmane alias Bouziane, arrêté à Londres-Heathrow le 19/05/2000 avec Gharsi, *alias* Ghressi Lofti Ben Arbi, Ben Issa Said, Al Gharsi Lufti, Al Gharsi Lofti, Grissi Lofti, El Guerissi Lofti, Ali Mohamed Akrouf et Gharisi Lufti⁹. Deux terroristes relâchés peu après par la police britannique, l'infraction « d'usage de faux » étant bénigne.

Or dans nos sociétés, il est aujourd'hui simple, parfois enfantin, de créer puis utiliser une fausse identité :

³ Passeport vierge de souche authentique, à l'unité : 4/5 000 Euros, permis de conduire vierge : 3 000 Euros, carte grise vierge : 1 500 Euros, passeport diplomatique 15 000 Euros.

⁴ Etude du département *Retail Decisions d'Aberdeen Group* (GB). Peter Baxendale.

⁵ *Washington Post* le 01/03/2002.

⁶ Mohamed Atta né le 01/09/1968, alias Mehan Atta, Mohammad El Amir, Muhammad Atta, Mohamed El Sayed, Mohamed Elsayed, Muhammad Al Amir Awag Al Sayyid Atta, Muhammad Al-Amir Awad Al Sayad. (8 identités).

⁷ Waleed M.Alsheri, né le 13/09/1974 ou le 01/01/1976 ou le 03/03/1976, ou le 08/07/1977, ou le 20/12/1978, ou le 11/05/1979 ou le 05/11/1979. (7 identités).

⁸ *Le Parisien* 03/12/2002. Arrêté le 13/09/2002, Jérôme Courtailler dirige une cellule logistique. A son domicile, les enquêteurs découvrent 28 passeports contrefaits, des fausses cartes de crédit, des cassettes vidéo de propagande, des discours de Ben Laden, des manuels de maniements d'explosifs.

⁹ Jugement du 30/09/2003 du tribunal de Bruxelles N°FD 21.98.62/03 pages 3, 42 et 43.

- Etats de droit, les ex-puissances coloniales, (Europe) ou néo-coloniale (Etats-Unis) ont durant un siècle – aujourd’hui encore - imposé au monde leur conception de l’identité, fondée sur le patronyme fixe et immuable. Or ce modèle s’applique mal au monde Arabe, à l’Afrique et à l’Asie.
- En Europe, l’identité est intime. Nous répugnons à contrôler au quotidien nos concitoyens (rapprocher document d’identité et titre de paiement, accueillir à l’hôpital, contrôler le candidat à l’examen,...) – et nous n’en avons ni la compétence ni les moyens techniques. L’abus est ainsi aisé.
- Nos sociétés développées se fondent d’abord sur une *confiance* dont, en grande majorité, les citoyens sont dignes - mais les criminels ou les terroristes issus de cultures dépourvues d’identités fixe et immuables ont vite vu comment exploiter cette réticence aux contrôles.

La fausse identité est ainsi **le plus petit commun dénominateur de l’action criminelle grave**. Le fonctionnement d’un état de droit est basé sur l’identité fixe et immuable de ses citoyens. Or il est toujours aussi facile d’user d’une fausse identité, ce qui, *in fine*, menace la société entière.

En fait, depuis dix ans, l’usage criminel des fausses identités est toujours plus fréquent. Si auparavant ces infractions étaient limitées et circonscrites à des affaires de droit civil, aujourd’hui elles se multiplient et touchent tous les domaines de la criminalité.

Christophe Naudin est directeur de la société *Sûreté-International*, spécialisée dans la protection du transport aérien commercial ; chercheur au MCC, il y assure le suivi des mémoires des étudiants. En 1995, il a fait son mémoire du MCC sur le thème des fausses identités et de la fraude documentaire (un volume de 350 pages).

Sur la **criminalité identitaire**,

un dossier détaillé de 40 pages

dans la section *NOTES d’ALERTE* de notre site

www.drmcc.org